



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 23 JANVIER 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DU STATIONNEMENT Rue de Bourgogne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 23.01.2025, par l'entreprise PIE Couverture, La Gimarderie, 18380 Ivoy-le-Pré
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de couverture au 2 rue de Bourgogne, 18250 Henrichemont, à compter du 27 janvier 2025 et ce pendant 15 jours calendaire ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise PIE Couverture afin de permettre le bon déroulement des travaux de couverture, au 2 rue de Bourgogne, 18250 Henrichemont, à compter du 27 janvier 2025 et ce pendant 15 jours calendaire ;

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit devant le 2 et le 4 rue de Bourgogne, 18250 HENRICHEMONT, à compter du 27 janvier 2025 et ce pendant 15 jours calendaire.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250123-2025-07-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Le Maire,
Gilles BUREAU

Publié sur le site de la commune le 23.01.2025

